

J.D.

Montréal, le 25 août 2010

M. Michel Boivin
Sous-ministre
Ministère des Transports du Québec
700, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5H1

Objet : demande de renseignements pour l'Unité anticollusion

Monsieur,

Je vous informe que les travaux d'enquête et d'analyse effectués par notre Unité anticollusion progressent de façon satisfaisante. En tout juste cinq mois, nous sommes parvenus à dégager des éléments qui, nous l'espérons, contribueront à un meilleur processus d'attribution des contrats au MTQ et, conséquemment, à une meilleure détection d'éventuels risques de collusion. Nous vous en ferons état très prochainement dans notre première revue des activités.

À cet égard, et comme nous souhaitons vous remettre un rapport le plus complet possible, nous apprécierions votre collaboration pour obtenir certains renseignements qui nous aideraient à mieux tracer les lignes fines et complexes de la collusion.

C'est donc dans un esprit d'avancement des choses que nous vous soumettons ces quelques questions.

- Quelle est la proportion des estimations confiées aux firmes de génie-conseil dans les directions territoriales?
- Serait-ce possible d'avoir une liste qui préciserait la valeur totale des contrats confiés aux firmes de génie-conseil pour CHACUNE des 16 directions territoriales, pour les années 2005 et 2009?
Exemple : Outaouais 40 millions \$ (2005) 220 millions \$ (2009)
- Combien y a-t-il eu de chantiers au MTQ en 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010?
- Existe-t-il un système de plaintes au MTQ qui permet à des entrepreneurs d'exprimer leurs insatisfactions sur le processus menant à l'attribution des contrats?
- Quelle est la valeur des avenants accordés aux contrats par le MTQ en 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009?

- Pourriez-vous nous fournir une liste qui indiquerait la valeur totale des contrats confiés à CHACUNE des firmes de génie-conseil et à CHACUN des consortiums, pour les années allant de 2005 à 2009?

Firme X	2010 (1 ^{er} janv. au xx août)	2009	2008	2007	2006
	164 contrats	246 contrats	64 contrats	15 contrats	7 contrats
	Valeur : 19 881 934 \$	30 873 284 \$	9 492 788 \$	925 226 \$	6 290 000 \$

- Quels sont les entrepreneurs généraux qui ont le plus souvent poursuivi le MTQ depuis 10 ans pour des dépassements de coûts? Quels sont, également, les montants des poursuites et les règlements?
- Il existe des moyens légaux qui permettent au MTQ de ne pas accorder un contrat à des entreprises reconnues coupables de collusion. Ces moyens sont-ils effectivement utilisés? Combien d'entrepreneurs ont été éliminés du processus de soumission, ces cinq dernières années, pour cause de mauvaise évaluation?
- Serait-il possible d'obtenir le plus récent tableau faisant état des écarts entre les estimations et les contrats octroyés par le MTQ, et ce, de janvier à août 2010?
- Conformément à tous les autres ministères, le MTQ applique l'exigence du Conseil du Trésor et s'assure de l'honnêteté et de l'intégrité des entreprises avec lesquelles il fait affaires. Ainsi, pour avoir l'assurance que ses contrats soient conclus avec des entreprises représentées par des personnes ayant des comportements intègres, éthiques et respectueux des lois, le MTQ doit :
 - [le texte qui suit est intégral et tiré de <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/ME/Novembre2009/03/c5302.html>]
 - recourir à différents moyens pour s'assurer que le soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'a pas tenté d'influencer un des membres du comité de sélection; **(Question : hormis l'Unité anticollusion, le MTQ a-t-il déployé des moyens à cet égard jusqu'à présent?)**
 - mettre en place des mesures visant, entre autres objectifs, à lutter contre le truquage des offres; **(Question : des mesures concrètes ont-elles été mises sur pied?)**
 - adopter des mesures pour éviter que des soumissionnaires ne s'entendent au préalable; **(Question : lesquelles?)**
 - se réserver le droit de refuser toutes les soumissions reçues si les prix sont trop élevés ou s'ils ne reflètent pas un juste prix; **(Question : comment cela fonctionne-t-il?)**
 - prendre les mesures nécessaires pour prévenir les situations de conflits d'intérêts, les gestes d'intimidation, le trafic d'influence ou la corruption. **(Question : lesquelles?)**

- Si les directeurs territoriaux manifestent leur satisfaction à l'égard de certains entrepreneurs, survient-il aussi qu'ils effectuent des rapports négatifs ou défavorables dans leurs évaluations concernant d'autres entrepreneurs, et ce, afin qu'ils soient identifiés comme moins bons collaborateurs?
- Quel est le niveau d'imputabilité des firmes de génie-conseil lorsqu'elles ont à effectuer des plans et devis ou de la surveillance de travaux? Par exemple, sont-elles « réprimandées » lorsqu'elles fournissent des estimations qui manquent particulièrement de justesse? Quelles sont leurs obligations de résultat?
- Combien y a-t-il d'ingénieurs actuellement au MTQ? Combien y en avait-il en 2005?

Comme certaines des questions posées pourront exiger plus de temps de recherche, nous vous invitons à nous fournir les réponses au fur et à mesure que vous pourrez nous les transmettre. Cela facilitera grandement notre travail de réflexion et d'analyse.

En vous remerciant à l'avance de votre aide et dans l'attente de réponses rapides de votre part, je vous prie d'accepter mes meilleures salutations.

Jacques Duchesneau, C.M., C.Q., C.D.